

BILAN DÉBAT PUBLIC

Projet de Center Parcs Poligny (Jura)

20 AVRIL - 4 SEPTEMBRE 2015

Dressé par le président
de la Commission nationale
du débat public

LE 3 NOVEMBRE 2015

BILAN DÉBAT PUBLIC

Projet de Center Parcs Poligny (Jura)

20 AVRIL – 4 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE PROJET SOUMIS À DÉBAT	5
Une saisine de la CNDP facultative mais nécessaire	5
UN PROJET À L'OPPORTUNITÉ LARGEMENT DÉBATTUE	6
Des positions très contrastées	6
UN PROJET « CLÉS EN MAIN » ADAPTÉ À L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ?	7
Un tourisme « nouveau » pour le Jura	7
QUELLES SERAIENT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, NOTAMMENT EN TERMES D'EMPLOIS ?	8
AGRICULTURE, VITICULTURE ET BOIS : QUELLES CONSÉQUENCES SUR CES FILIÈRES RÉGIONALES?	9
DES INTERROGATIONS CONCERNANT LES ACCÈS ET LES CONSÉQUENCES DU PROJET SUR LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS	10
L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DÉBAT, EN PARTICULIER LA QUESTION DE L'EAU	10
Les contraintes liées aux sous-sols karstiques	11
Les craintes sur les risques de pollution	11
Les prélèvements sur la ressource en eau	11
Comment assurer le traitement des eaux usées?	11
LE MONTAGE FINANCIER, POINT DE CLIVAGE MAJEUR	12
Comment justifier un financement public pour un projet privé ? ...	12
Des précisions attendues sur les questions financières	13
EN COURS DE DÉBAT : RÉDUCTION DE L'EMPRISE DU PROJET ET ABANDON DE TOUTE IDÉE D'EXTENSION	13
LE DÉROULEMENT DU DÉBAT	14
Un débat qui a beaucoup mobilisé	14
CONCLUSIONS ET SUITES DU DÉBAT	15

INTRODUCTION

Saisie le 25 novembre 2014 par Pierre & Vacances Développement¹ d'un projet de réalisation d'un ensemble à vocation d'hébergements touristiques et d'équipements de loisirs exploité sous la marque « Center Parcs » sur la commune de Poligny dans le Jura, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 3 décembre 2015 d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière de débat public (CPDP).

Elle a en effet considéré que le projet, bien que ne relevant pas de l'article L. 121-8-II², présente des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (accessibilité du site, espace forestier, etc.).

Un autre projet de Center Parcs, envisagé simultanément sur la commune du Rousset en Saône-et-Loire, a fait l'objet d'un débat public concomitant³. Pour assurer une coordination optimale entre les deux débats, la CNDP a confié l'organisation des deux débats publics à une même CPDP.

Le 7 janvier 2015, la CNDP a nommé Madame Claude BREVAN, présidente de la CPDP.

Le même jour, sur proposition de cette dernière, la CNDP a nommé comme membres de la CPDP : M. Xavier BOLZE, M. Jean-Stéphane DEVISSE, Mme Fatima OUASSAK, Mme Anne-Marie ODUNLAMI, M. Philippe QUEVREMONT et M. Bruno VEDRINE.

Le 1^{er} avril 2015, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé le calendrier du débat entre le 20 avril et le 20 juillet 2015 et en a approuvé les modalités d'organisation.

Le 6 mai 2015, la CNDP a pris acte de la démission de M. Bruno VEDRINE.

Le 3 juin 2015, la CNDP a pris la décision de prolonger le débat public jusqu'au 4 septembre 2015.

¹ Pierre & Vacances Développement est une filiale du groupe Pierre & Vacances Center Parcs. Créé en 1967, le groupe propose des séjours de loisirs dans 300 destinations en Europe, dont vingt domaines Center Parcs (cinq en France).

² La construction des bâtiments et infrastructures intérieurs au site est estimée à 103 millions d'euros HT.

³ Débat public Center Parcs Le Rousset organisé du 20 avril au 4 septembre 2015.

LE PROJET SOUMIS À DÉBAT

Le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs souhaite développer un projet d'aménagement touristique en forêt sur la commune de Poligny, au centre du département du Jura.

Le projet, initié en partenariat avec le Conseil général du Jura et le Conseil régional de Franche-Comté, porte sur la création d'un « village » organisé autour d'équipements de loisirs dans la forêt de Poligny ; un site reconnu pour ses paysages (cascades, lacs, sources et forêts), son patrimoine historique et sa gastronomie. À l'origine, la surface totale du projet devait être de 150 hectares environ, elle a été revue à la baisse pendant le débat à 80-100 hectares.

Ce projet de Center Parcs serait composé de 400 cottages d'une surface moyenne de 70 m² chacun, soit environ 28 000m² répartis en trois ou quatre hameaux. Ces hébergements s'articuleraient autour de divers équipements de loisirs, dont un espace aqualudique « Aqua Mundo », un spa, un cœur de village composé de commerces, de points de restauration et de nombreux lieux d'activités ; le tout occupant une surface de 12 000 m². Espace sans voitures où les déplacements des visiteurs se feraient à pied et à vélo, le domaine comprendrait des parkings aménagés à l'entrée des hameaux de cottages.

Les objectifs affichés du groupe sont principalement de répondre à l'évolution de la demande touristique et de contribuer au dynamisme du territoire en générant des retombées fiscales et économiques.

Le coût total du projet, hébergements et équipements, est estimé à 170 millions d'euros HT : 104 millions au titre des bâtiments d'hébergement et des infrastructures intérieures au site, et 66 millions au titre des équipements collectifs regroupant l'espace aquatique, les équipements ludiques, les commerces et les restaurants. À ce montant s'ajoutent 11,7 millions d'euros au titre des réseaux extérieurs au site, des investissements indispensables au fonctionnement du complexe (réseaux gaz, eau, électricité, etc.) qui ne seraient pas réalisés sous maîtrise d'ouvrage Pierre & Vacances Center Parcs. L'ouverture du parc aurait lieu en 2019.

Une saisine de la CNDP facultative mais nécessaire

Le coût de réalisation des bâtiments et infrastructures intérieures au site n'excédant pas les seuils fixés par l'article R. 121-2 du code de l'environnement (de 150 millions d'euros HT)⁴, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs ne se trouvait pas dans l'obligation légale de saisir la CNDP.

Par ailleurs, ce débat public s'inscrit dans un contexte politique singulier. D'une part, il a été organisé alors qu'une lettre d'intention a d'ores et déjà été signée entre le maître d'ouvrage et les présidents du Conseil départemental et du Conseil régional, traduisant leur volonté de s'engager ultérieurement pour la réalisation du projet. D'autre part, il s'est déroulé entre deux élections locales majeures : les départementales de mars 2015 et les futures régionales de décembre 2015, qui regrouperont les régions de Franche-Comté et de Bourgogne.

⁴ Cet article fixe la liste des catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la Commission nationale du débat public est saisie de droit en application du I de l'article L. 121-8.

Pour certains citoyens, le débat a eu lieu trop tard pour que soit sérieusement discutée la question de l'opportunité, alors même que des engagements ont déjà été pris. Le sentiment d'un débat organisé pour « *entériner un projet déjà ficelé* »⁶ s'est répandu parmi une partie du public.

Cela étant, l'organisation d'un débat public était attendue par les habitants. Le débat a été local et a beaucoup mobilisé.

UN PROJET À L'OPPORTUNITÉ LARGEMENT DÉBATTUE

La pertinence de réaliser un tel projet dans un territoire comme le Jura a cristallisé les premières oppositions. Deux camps se sont démarqués : l'un voyant dans le projet de Center Parcs une opportunité sans précédent pour le Jura, l'autre contestant l'inscription d'une telle structure dans un territoire principalement orienté vers un tourisme traditionnel et artisanal. Certaines personnes, farouchement opposées au principe même du projet ou, au contraire, inconditionnellement attachées à sa réalisation, ne voyaient pas l'utilité d'en examiner les détails.

Des positions très contrastées

Les participants au débat ont, dans leur grande majorité, semblé d'abord se positionner selon qu'ils étaient pour ou contre le projet.

Les citoyens hostiles au projet se sont regroupés autour de l'association Le Pic Noir⁷, constituée en 2014 en vue de s'opposer au projet. Les représentants des mouvements écologistes, parmi eux Europe Écologie Les Verts (EELV) du Conseil régional de Franche-Comté, certains mouvements professionnels comme l'association d'entrepreneurs Initiative Développement Jura, et certains partis politiques de gauche, notamment le Parti de Gauche, s'y sont associés⁸.

À l'opposé, la quasi-totalité des élus locaux et régionaux, à l'exception d'une élue EELV du Jura et d'un conseiller municipal de Poligny, et une grande partie des représentants des milieux professionnels, notamment la Fédération du bâtiment et des travaux publics (BTP) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura⁹, ont affiché leur position en faveur du projet. Des petits groupes de citoyens de soutien au projet se sont également constitués pendant le débat, en particulier un groupe Facebook de soutien et de réflexion « positive »¹⁰.

Pour les défenseurs du projet, en particulier les responsables politiques, l'« enseigne » Center Parcs serait en effet un atout pour le département en fonctionnant comme un produit d'appel pour attirer des touristes toute l'année dans le Jura. La notoriété de Poligny, capitale du Comté, celle d'Arbois et de Château-Chalon, capitales des vins, la proximité des Salines royales, les reculées¹¹, les cascades, les forêts, toutes ces richesses constitueraient des atouts pour l'attractivité du Center Parcs. Ces sites bénéficieraient, en retour, de la fréquentation de la clientèle du projet Pierre & Vacances, et de la réputation de qualité qui en découlerait.

Pour valoriser les richesses locales, un commerçant a même lancé l'idée de packs thématiques¹² incluant, dans l'accès Center Parcs, la visite de sites, de grottes, de domaines viticoles ou de fruitières à Comté¹³.

⁶ Question n°34.

⁷ Le Pic Noir a signé une pétition commune avec le collectif « Le Geai du Rousset » pour s'opposer aux projets de Center Parcs à Poligny et au Rousset.

⁸ Points de vue n°6, 9 et 11.

⁹ Points de vue n° 4 et 12.

¹⁰ Point de vue n°13.

¹¹ La région compte des dizaines de reculées qui sont une particularité géologique du Jura.

¹² Réunion publique générale de mi-débat du jeudi 11 juin 2015 à Poligny.

¹³ Lieu d'exploitation et de transformation du lait en fromage.

Cela étant, une minorité des participants ont adopté la position du « oui mais »¹⁴. Pour eux, le projet est intéressant mais mériterait d'être amélioré sur divers aspects.

Pour les opposants, l'idée même d'implanter un Center Parcs comportant un espace aquiludique chauffé à 29 degrés toute l'année dans une des régions les plus froides de France, renforce leur conviction que ce concept est en soi à abandonner. Pour nombre d'entre eux, ce projet est surdimensionné et en opposition totale avec la logique de sobriété, à la fois financière et énergétique, prônée par les pouvoirs publics. L'incompatibilité du modèle Center Parcs avec une politique de développement durable a été évoquée tout au long du débat et constitue l'élément central de certains cahiers d'acteurs.

Les opposants ont également contesté les affirmations de Pierre & Vacances qui indiquait que l'arrivée de nouveaux touristes, qui iraient faire leurs courses dans les commerces alentour, bénéficierait aux commerçants locaux. C'est en effet le mode de tourisme offert par le Center Parcs qui a été en soi critiqué, qualifié de totalement étranger à la tradition jurassienne. Selon eux, ce type de concept est largement consumériste et refermé sur lui-même, n'offrant pas suffisamment d'échanges avec le territoire dans lequel il s'inscrit. La contribution du collectif Accueil Paysan Jura¹⁵, composé de paysans et d'acteurs ruraux qui proposent un accueil touristique, pédagogique ou social, était par ailleurs titré « Trois petits gîtes valent mieux qu'un grand ».

Néanmoins, tous les opposants ne se sont pas contentés de contester le projet. En prenant appui sur le potentiel local et en respectant les impératifs de développement durable, ils ont fait de nombreuses propositions alternatives, qui permettraient, selon eux, de créer autant d'emplois et de richesses que le projet Center Parcs. Certaines d'entre elles ont été déposées sur le site Internet du débat :

- le développement du vignoble jurassien, au travers de la plantation de nouvelles parcelles ;
- l'autonomie alimentaire de la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny, grâce à la diversification de productions agricoles rendue possible par une remise en culture de terres non productives et une politique foncière adaptée ;
- l'augmentation des soutiens financiers de la Chambre d'Agriculture et du Centre régional de la propriété foncière pour permettre notamment le désenclavement de parcelles aujourd'hui inaccessibles.

UN PROJET « CLÉS EN MAIN » ADAPTÉ À L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ?

Ainsi que l'a rappelé le maître d'ouvrage à l'occasion de l'atelier sur le modèle économique et le financement du projet¹⁶, son ambition est de « quadriller » le territoire de Center Parcs de proximité, permettant à tout un chacun de se rendre sur place en quelques heures. Le complexe, équipements et hébergements, reste le même d'un territoire à l'autre. Poligny représenterait néanmoins une nouvelle génération de Center parcs, dits de « mid size », fondé sur le même principe mais réduit de moitié par rapport aux Center parcs existants.

Le développement d'un tel modèle touristique dans un territoire à l'identité culturelle forte soulève de nombreuses problématiques locales sur lesquelles le maître d'ouvrage a été interrogé : consommation d'espaces naturels, création d'emplois, valorisation de la culture locale, etc.

¹⁴ Notamment dans certains avis déposés sur le site Internet du débat.

¹⁵ Point de vue n° 14.

¹⁶ À Poligny, 10 juin 2015.

Un tourisme « nouveau » pour le Jura

La ville de Poligny est située au carrefour de la RN 83 Lyon-Strasbourg et de la RN 5 Paris-Genève. Le domaine serait situé dans le « Triangle d'or » constitué par les villes de Poligny, capitale du Comté, Arbois, capitale des vins du Jura, et Salins-les-Bains, dont la Grande Saline est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Le Pays du Revermont, qui couvre le territoire de ces trois communes, est labellisé Pays d'art et d'histoire.

Le tourisme tient en particulier une place importante dans ce département qui compte environ 260 000 habitants, avec une faible densité et une population d'âge moyen élevé.

La commune de Poligny possède un riche patrimoine tant naturel qu'architectural. Pas moins de quinze monuments sont répertoriés à l'inventaire des monuments historiques et sept autres le sont à l'inventaire général du patrimoine culturel. Aujourd'hui, le tourisme dans le Jura est essentiellement tourné vers la culture, la nature, la gastronomie et le sport. De nombreux opposants ont par ailleurs réaffirmé leur attachement à cette tradition du tourisme vert, sportif et culturel qui caractérise le département.

La région compte de nombreux gîtes ruraux et sentiers de randonnée, et offre le cadre à de nombreuses activités sportives comme le VTT, la spéléologie ou l'équitation. Néanmoins, et cela malgré une offre de plus en plus large de lieux d'hébergements et d'activités de loisirs dans un cadre naturel préservé, le département reste pour de nombreux visiteurs une étape et non une destination de séjour. L'économie touristique pâtit en effet d'une forte saisonnalité.

Pour les professionnels du tourisme, le projet apporterait un public différent, plus familial, cherchant le repos et le bien-être. Les membres du bureau de Jura Tourisme, représentant le Conseil Départemental et six réseaux socioprofessionnels, ont d'ailleurs voté une motion de soutien au projet, à condition qu'il respecte les valeurs du tourisme durable qui caractérise le territoire¹⁷. Selon eux, un Center Parcs serait « *accélérateur de tourisme et de notoriété* ».

Pour les opposants, c'est le tourisme vert et culturel qui doit être développé et mis en avant. À leurs yeux, le développement du tourisme local passe en particulier par la modernisation de l'offre d'hébergement. Fermé en juillet 2014, le village de vacances situé dans la commune de Lamoura, jusqu'alors la plus grande structure d'hébergement touristique de la région, a souvent été cité en exemple pour démontrer le désintérêt du public pour un tourisme trop concentré.

Le maître d'ouvrage a réaffirmé son objectif de participer au développement de l'offre touristique locale et de redynamiser un territoire rural, notamment par la création significative d'emplois de proximité¹⁸.

QUELLES SERAIENT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, NOTAMMENT EN TERMES D'EMPLOIS ?

L'artisanat demeure une composante essentielle du département avec plus de 4 700 entreprises et de 16 000 actifs. Cependant le secteur du BTP a perdu 20% de ses emplois depuis 2008¹⁹.

Pour les entreprises du BTP, la culture coopérative ancrée dans la tradition économique du Jura faciliterait les démarches collaboratives pour former des groupements d'entreprises à même de répondre aux appels d'offres de Pierre & Vacances.

¹⁷ Point de vue n°16.

¹⁸ Le taux de chômage est en dessous de la moyenne nationale (7,7% contre 10,5% au niveau national).

¹⁹ Depuis 2011, l'activité est en repli de 5%.

Center Parcs s'est engagé pendant le débat à favoriser, en phase de chantier comme en phase d'exploitation, les filières locales en partenariat avec les collectivités territoriales et les chambres consulaires²⁰.

Le projet s'inscrit en effet dans une logique d'ouverture sur le territoire, notamment à travers la mise en place de partenariats avec les acteurs touristiques locaux, la création d'emplois directs et indirects non délocalisables, et des contributions fiscales. Sur ce dernier point, plusieurs taxes seraient en effet perçues : les taxes d'urbanisme (1 300 000 euros lors de la construction), la contribution économique territoriale (500 000 euros par an), les taxes foncières (200 000 euros par an) et la taxe de séjour à définir avec les collectivités (estimée à 250 000 euros par an). L'activité économique liée à l'exploitation engendrerait également des dépenses de consommation qui bénéficieraient directement à l'économie locale.

En phase de chantier, la création du Center Parcs de Poligny générerait de 250 à 500 emplois, principalement salariés d'entreprises locales. Par ailleurs, en phase d'exploitation, environ 300 emplois directs seraient créés dont 85 % en CDI, 15 % en CDD et 60 % à temps plein²¹.

Les opposants ont critiqué le temps très partiel d'un grand nombre d'emplois proposés. Une caractéristique qui, selon les défenseurs du projet, n'est pas spécifique au modèle Center Parcs.

Pierre & Vacances a notamment souligné que ces emplois répondent à une demande sociale pour partager son temps entre l'activité professionnelle, les responsabilités familiales ou toute autre occupation. Si le travail à temps partiel « choisi » est une réalité, le travail à temps partiel « subi » en est une autre, et pour une partie du public, il s'apparente à du sous-emploi.

Au cours du débat, le maître d'ouvrage s'est dit prêt à étudier des possibilités de compléments d'activité, tant en interne qu'en externe, et à augmenter les durées de travail pour ceux qui le souhaiteraient, notamment en mutualisant le nettoyage des cottages et celui des équipements.

AGRICULTURE, VITICULTURE ET BOIS : QUELLES CONSÉQUENCES SUR CES FILIÈRES RÉGIONALES?

Le projet affiche donc une volonté de promouvoir les atouts et ressources du territoire tant dans la phase de réalisation, que dans la phase d'exploitation, en permettant par exemple aux commerçants de vendre leurs produits dans une boutique dédiée au sein du parc ; une ambition qui a laissé sceptique de nombreux participants... Cela étant, certains agriculteurs voient dans le projet une opportunité pour leur activité, notamment grâce à l'arrivée de nouveaux consommateurs. Les productions locales, en particulier les fromages et les vins emblématiques de la région, bénéficieraient alors d'une notoriété renouvelée.

Au cours du débat, l'accent a été mis sur une pratique habituelle dans les Center Parcs : l'externalisation de la restauration auprès d'enseignes de restauration collectives et rapides, peu à même d'offrir des produits locaux. Lors de la réunion de restitution du débat²², le maître d'ouvrage s'est engagé à définir, que la restauration soit externalisée ou assurée en régie, « *un cahier des charges contraignant et exigeant en matière d'achats locaux, valorisant les circuits courts et avec des objectifs imposés d'achats de produits régionaux* ».

Concernant le bois, c'est d'abord le recours à du bois local pour la construction des « cottages » qui a mobilisé la filière et sur ce point Pierre & Vacances n'a pas conclu ; par contre, il s'est engagé à recourir à des ressources locales pour l'alimentation d'une chaufferie bois si cette option était retenue.

²⁰ Recherche d'entreprises locales pour le chantier et la maintenance, en favorisant leur référencement et leur regroupement si nécessaire, pour répondre aux appels d'offres ; choix des matériaux de construction ; approvisionnement en bois de chauffage de la chaufferie bois ; approvisionnement local des boutiques et mise en avant de produits du terroir ; recours à des produits alimentaires locaux.

²¹ Les emplois directs seraient répartis comme suit : 60 postes en restauration (cuisiniers, services), 18 postes en boutiques (supérette, boulangerie, souvenirs, produits régionaux), 45 postes en loisirs (maîtres nageurs, animateurs), 40 postes en accueil et administration (hôtesses, secrétariat) et 137 postes en maintenance et entretien.

²² Réunion publique à Poligny, le 3 septembre 2015.

Le dossier du maître d’ouvrage explique que les besoins de chaleur des équipements, en particulier les espaces aquatiques, seraient majoritairement assurés par une chaufferie bois. Néanmoins, si les collectivités s’accordaient sur la construction d’une usine de méthanisation, celle-ci pourrait alors prendre le relais. Le choix de la chaufferie, fonctionnant à partir de plaquettes forestières, offrirait des débouchés significatifs à la filière bois énergie.

DES INTERROGATIONS CONCERNANT LES ACCÈS ET LES CONSÉQUENCES DU PROJET SUR LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS

D’éventuelles conséquences du projet sur la vie quotidienne ont soulevé les interrogations de certains polinois et habitants des communes proches du site. Elles ont porté principalement sur la circulation et l’accès aux installations.

La question de l’accès au Center Parcs a été fréquemment évoquée. La première hypothèse proposée par le maître d’ouvrage a été celle d’un accès au sud du parc par la RD68 de Poligny au Fied, en passant par Plasne. L’inadaptation de la voirie et les risques pour la sécurité qu’entraînerait l’afflux de trafic lié au Center Parcs, notamment aux abords des écoles dans la traversée de Plasne, a soulevé les foudres des participants. Ils ont préféré l’hypothèse d’un accès par le nord depuis Poligny, par la RN5, qui rejoindrait la route forestière de la Combe-au-Larre, qui traverse la forêt communale du nord au sud. Le maître d’ouvrage et les services du département ont, en fin de débat, privilégié la seconde hypothèse. Les représentants de l’État compétents pour les accès sur la route nationale ne se sont pas exprimés à ce stade, conformément à leur attitude de réserve pendant ces quatre mois.

Les risques évoqués sont de plusieurs natures : les potentiels conflits d’usage de la route forestière entre véhicules accédant au parc et engins forestiers, les difficultés de stationnement, l’insécurité et la pollution entraînée par le surplus de trafic dans Poligny. Les premiers devraient être pris en compte dans les aménagements. Les seconds sont restés sans réponse précise. Ces craintes portent surtout sur des perturbations les lundis et vendredis, jours d’arrivée et de départ du Center Parcs, mais visent également les conséquences d’une fréquentation importante des commerces du centre de Poligny par les résidents du parc.

Enfin, s’est posée la question des échanges entre les populations locales et le parc. Nombre de participants se sont interrogés sur la possibilité pour les habitants de la région, et en particulier les centres de loisirs, d’avoir accès à l’espace aquatique. Dans la mesure où l’équipement appartient à une personne privée, le maître d’ouvrage a pu repousser l’éventualité d’un accueil de groupes d’enfants dans le cadre d’un apprentissage de la natation, ouvrant simplement la possibilité de tarifs préférentiels à la journée pour les habitants de Poligny, de Plasne et du Fied. Cependant, lors de la dernière réunion, Pierre & Vacances a accepté d’accueillir, en période creuse, des sorties de loisirs pour les classes de la communauté de communes sous réserve de précisions sur la sécurité et la responsabilité, en s’engageant à étudier les possibilités d’accès gratuit pour les habitants à proximité pour quelques entrées par an, ainsi qu’un tarif préférentiel pour les habitants du canton sous réserve d’une pré-réservation. Le maître d’ouvrage s’est également dit prêt à négocier avec les gestionnaires d’hébergement de proximité un accord afin que leurs clients bénéficient de conditions particulières d’accès, sous condition de réservation.

L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DÉBAT, EN PARTICULIER LA QUESTION DE L'EAU

L'implantation du Center Parcs est envisagée dans la partie sud d'un massif forestier de 2 937 ha. La zone d'étude pour l'implantation du site s'étend sur 320 hectares. Sujet essentiel du débat, les conséquences sur l'environnement ont suscité un grand nombre de questions. Cet intérêt porté par les jurassiens à la qualité de l'environnement n'est d'ailleurs pas propre au projet de Center Parcs. C'est un aspect très marqué de la culture et de l'identité de ce territoire.

Dans son dossier, le maître d'ouvrage s'engage à respecter les principes du développement durable dans l'ensemble des étapes de réalisation et d'exploitation du site à travers, notamment, des économies d'énergie et l'utilisation de ressources énergétiques locales. Le dossier du maître d'ouvrage insiste sur la limitation de la consommation d'eau, le tri, la valorisation des déchets et la préservation de la biodiversité. Pendant le débat, Pierre & Vacances s'est notamment engagé à récupérer au maximum l'énergie dégagée par l'eau chaude stockée et à équiper les parkings de panneaux photovoltaïques.

Les contraintes liées aux sous-sols karstiques

Les participants se sont interrogés sur les conséquences d'un parc de cette ampleur sur la ressource en eau du territoire et sur sa qualité. C'est ainsi que dans les questions posées en atelier comme sur le site Internet, ce sont d'abord les craintes liées à l'alimentation en eau potable puis aux rejets des eaux usées de toute nature, qui s'expriment.

Les craintes sur les risques de pollution

Les milieux dont la dégradation est redoutée sont ceux du bassin de l'Ain et ceux des sources de la Seille, pour lesquelles des tests de coloration ont montré la rapidité de la percolation des eaux infiltrées sur le plateau via le réseau karstique qui les relie. Deux experts hydrogéologues, dont Mme Doërlinger du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) mandatée par la CPDP, sont intervenus en réunion publique afin d'explicitier les caractéristiques d'un sol karstique, notamment la vulnérabilité des nappes d'eau qu'ils surplombent ou renferment.

Il a été évoqué un éventuel recours à une solution technique excluant tout rejet des eaux de piscine en milieu karstique, présenté comme une possibilité lors de la réunion portant sur l'environnement. Cependant l'expert du maître d'ouvrage a réfuté cette possibilité en démontrant que cette solution était impossible avec l'équipement prévu. Le maître d'ouvrage a produit en toute fin de débat une note technique portant sur le mode de traitement de ces eaux. Enfin, lors de la dernière réunion, Pierre & Vacances a fait état de sa décision d'étudier la possibilité de zéro rejet des eaux de piscine dès lors que le projet architectural aura été précisé.

Les prélèvements sur la ressource en eau

L'eau potable facilement accessible est une richesse rare dans les sols karstiques. L'importance du prélèvement en eau sur la ressource disponible inquiète considérablement les habitants. L'alimentation en eau du site du Center Parcs s'inscrirait dans le Schéma départemental sur l'eau potable²³, l'objectif étant de desservir le parc en cherchant à améliorer la qualité du service pour les communes traversées et les communes proches.

²³ Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Jura définit les principaux travaux nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable des usagers à moyen terme (10 à 20 ans). Cette étude, qui doit être actualisée régulièrement, comprend trois étapes : la réalisation d'un bilan besoins-ressources par secteur en fonction des évolutions attendues des consommations ; la définition des travaux à mener sur chaque secteur ; les simulations financières, notamment pour fixer le montant du fonds de concours départemental.

La source de la Papeterie, exploitée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est et la ville de Champagnole, dont le réseau arrive aujourd'hui à Plasne, constitue la ressource la plus abondante. Deux solutions possibles sont en cours d'étude pour renforcer tout ou partie des équipements existants, la plus longue et la plus coûteuse ayant l'avantage de desservir au passage plusieurs communes.

Le Center Parcs nécessiterait près de 500 m³ d'eau par jour pour fonctionner. Cela aurait des conséquences sensibles sur la source de la Papeterie, acceptables en moyenne annuelle mais importantes en période de pointe où ce supplément de prélèvement correspondrait à une augmentation de 15 %. La question la plus délicate reste celle des conséquences sur le débit de l'Ain en période d'étiage et la préservation des écosystèmes aquatiques. D'autres possibilités d'alimentation, complémentaires (avec le syndicat de Heute-la-Roche) ou alternatives (recherche de nouvelles ressources par forage profond, alimentation depuis Poligny, prélèvement dans le lac de Chalain) ont été évoquées et devraient, au moins pour certaines, être approfondies.

Comment assurer le traitement des eaux usées?

Les citoyens ont également eu à cœur d'interroger le maître d'ouvrage sur les choix qu'il comptait prendre en matière de traitement des eaux usées. Aucun dispositif proche ne permettrait aujourd'hui de traiter les effluents du Center Parcs évalués à ceux de 3 500 équivalents habitants.

Celui-ci en a présenté deux :

- le premier étant l'extension, ou plus vraisemblablement la construction d'une nouvelle station d'épuration à Plasne et la construction d'une nouvelle station à Poligny. Cette hypothèse ne reçoit pas l'agrément du maire de Plasne parce qu'elle nécessiterait la recherche d'un nouvel emplacement alors que celle qui existe actuellement fonctionne bien et qu'une augmentation des boues produites serait difficile à gérer en raison des contraintes des AOC sur les possibilités d'épandage ;
- le second consisterait dans la construction d'une nouvelle station à Poligny d'une capacité de 10 000 équivalents habitants, et qui permettrait de fermer celle qui fonctionne actuellement en limite de capacité et de façon peu satisfaisante.

La décision concernant le site d'une nouvelle station d'épuration reviendra le cas échéant à la Communauté de communes, dont le président a affirmé qu'il n'imposera rien à la commune de Plasne.

Plus généralement, la qualité de l'eau des rivières reste une préoccupation importante de l'ensemble des habitants des communes aux alentours. Il leur semble impératif de vérifier les conséquences de chacun de ces dispositifs sur la Seille, la Brenne et la Glantine, surtout en période d'étiage. La qualité des eaux de l'Orain semble être également un point de vigilance à traiter lors du dossier de déclaration Loi sur l'eau²⁴, si c'est une implantation à Poligny qui est retenue pour la station d'épuration.

LE MONTAGE FINANCIER, POINT DE CLIVAGE MAJEUR

Conformément à ce qui s'est fait dans la Vienne, les équipements seront achetés dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par une société d'économie mixte (SEM) dont le Conseil régional et le Conseil départemental seraient les principaux actionnaires. Les élus ont d'ailleurs rappelé qu'ils avaient l'expérience de ce type de montage.

²⁴ La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 est une loi française ayant pour fonction de transposer en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posés, notamment : le bon état des eaux d'ici 2015 ; l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous ; plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau ; la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce. Toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides, etc.) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau (dossier de Déclaration ou d'Autorisation).

L'exploitation serait assurée par Pierre & Vacances Center Parcs moyennant un loyer dans le cadre de baux passés avec la SEM. Les hébergements seraient également achetés dans le cadre de VEFA, par des investisseurs en majorité institutionnels mais également par des particuliers.

La desserte du site par les différents réseaux serait financée par les collectivités et les syndicats gestionnaires.

L'opposition au mode de financement du projet a été très importante. Seuls les responsables élus ont défendu le montage financier du projet, soutenus timidement par les milieux économiques.

Comment justifier un financement public pour un projet privé ?

« Pourquoi n'est-ce pas à Pierre & Vacances qui vise un enrichissement dans ce projet, de prendre le risque de l'investissement de départ, notamment des travaux ? »²⁵. À l'image de cet internaute, l'ensemble des participants a posé une question simple : si le projet est rentable, pourquoi Pierre & Vacances ne le réalise-t-il pas sur ses propres fonds ?

Pour le maître d'ouvrage, la dissociation propriétaire/exploitant dans le domaine de l'immobilier de tourisme est devenue une pratique générale. Il a également rappelé qu'il assumerait seul le risque commercial, les loyers devant être versés à la SEM étant garantis pendant 20 ans. Pour les opposants, le financement public d'un tel projet privé engendrerait des coûts pour les collectivités mais aussi des risques financiers, sans aucun retour sur investissement. Ils considèrent en effet que le projet risque d'être rapidement obsolète. Ce point de vue est également porté par des habitants soucieux de l'utilisation de leurs impôts. Beaucoup d'entre eux souhaiteraient que cet argent public soit dédié aux énergies nouvelles, à l'amélioration thermique des habitations ou encore au soutien ou au développement des équipements publics et des activités locales.

Les collectivités territoriales locales, départementales et régionales ont rappelé que les fonds propres mobilisés se limitaient à 16 M€. Elles ont insisté sur le caractère d'investissement et non de « cadeau » ou de « subvention » que représenterait leur participation à ce projet. En période de pénurie de finances publiques et de diminution des dotations de l'État, les retours générés sous forme de loyers et de recettes fiscales sont particulièrement attendus par les élus, comme l'ont rappelé à plusieurs reprises le président du Conseil départemental et le maire de Poligny.

L'engagement financier des collectivités dans la SEM a suscité beaucoup de réserves et d'inquiétudes : comment garantir l'équilibre financier en cas de baisse des recettes ? Les coûts cachés des réparations ou de la vétusté des équipements ont-ils été pris en compte ? Le bail pourrait-il être interrompu ?

Le Conseil départemental fait état d'un accompagnement juridique des collectivités tout au long des différentes phases de mise au point du projet et d'un appui de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui apporterait les services d'un avocat spécialisé dans ce type de dossier.

Des précisions attendues sur les questions financières

Les réponses aux questions sur le volet financier n'ont pas satisfait les attentes du public, leur aspect parfois sommaire s'expliquant, selon Pierre & Vacances, par l'état d'avancement du projet et les impératifs généraux de confidentialité des entreprises.

Le principe de la participation financière des collectivités au projet a été réaffirmé pendant le débat. Néanmoins, la lettre d'intention n'a pas valeur d'engagement et la répartition du financement n'est pas arrêtée entre le Conseil régional et le Conseil départemental, la ville de Poligny et la Communauté de communes. Seule la part globale pour la capitalisation de la SEM est connue. Les collectivités ont assuré qu'elle serait sans incidence sur la fiscalité.

²⁵ Question n°63.

De son côté, le maître d'ouvrage n'a pas souhaité communiquer de données précises quant à l'évolution de la fréquentation des Centers Parcs existants.

Préoccupé par la situation financière du Groupe Pierre & Vacances et sa stratégie, le public a exprimé des demandes de garanties supplémentaires, notamment une expertise indépendante du chiffre d'affaires généré par un Center Parcs, voire une évaluation préalable du contrat de partenariat. Un participant a exigé que tous les citoyens aient accès aux documents financiers prévisionnels et qu'ils puissent en débattre avant toute décision sur le projet; un autre a demandé la mise en place d'un comité de suivi permettant de vérifier la tenue des engagements pris par Pierre & Vacances pendant le débat.

EN COURS DE DÉBAT : RÉDUCTION DE L'EMPRISE DU PROJET ET ABANDON DE TOUTE IDÉE D'EXTENSION

« Quelle est en réalité la superficie du projet ? Pourquoi ne mentionne-t-on pas les 100 hectares de réserve dans le projet ? Avec la possibilité de créer 400 bungalows de plus (extension comme en Moselle) ? »²⁶, s'interroge une participante faisant écho à des préoccupations partagées par une grande partie du public.

Ouvert en 2010, le Center Parcs de Moselle a fait l'objet d'une extension en 2012. Dans le cadre du projet de Center Parcs à Poligny, le document d'intention initial, signé par le maître d'ouvrage avec l'ensemble des collectivités, mentionne en effet une possible discussion sur des modalités de réservation d'une parcelle foncière attenante de 100 hectares pour une extension éventuelle. Une information qui n'a pas été versée au dossier du maître d'ouvrage. Pierre & Vacances a expliqué que cet élément n'était plus d'actualité et a renoncé, pendant le débat, à toute éventualité d'extension.

Autre sujet de tension : le site forestier choisi est apparu comme le plus pénalisant sur le plan forestier. En amont de l'atelier sur l'environnement, une visite en forêt a été organisée pour les citoyens qui le souhaitaient. L'objectif était d'identifier le site du projet et de réfléchir à des implantations alternatives moins pénalisantes pour la forêt et plus éloignées du village du Fied.

De 150 hectares de forêt envisagés à l'achat avant le débat, Pierre & Vacances a annoncé que le projet devrait s'étendre sur 80 à 100 hectares. Cette décision a été bien reçue par la plupart des participants.

²⁶ Question n°3.

LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

Un débat qui a beaucoup mobilisé

Le débat a été local, presque de proximité : peu d'avis et d'interventions émanent de personnes hors du département.

Pendant la phase préparatoire du débat, la CPDP a distribué, dans près de 20 000 boîtes aux lettres²⁷, un questionnaire afin d'identifier l'ensemble des sujets susceptibles d'être débattus à partir du 20 avril. Il a aussi été mis à disposition sur le site Internet de la CPDP. Sur les 491 retours de questionnaires : 79% des répondants ont mis en avant les questions liées à l'environnement, principalement celles de l'eau et du déboisement ; 67% ont souhaité que soient abordées spécifiquement les questions de financement du projet ; 61% ont mis en avant les questions d'emploi ; 57% ont exprimé leurs attentes quant au traitement des impacts économiques du projet ; 46% ont souhaité des précisions sur les équipements publics induits par le projet ; 43% ont tenu à ce que soient abordées les questions de tourisme sur le territoire.

Cette initiative a permis de définir plus précisément le périmètre du débat, d'en identifier les cibles et d'en déterminer les sujets majeurs.

Les rendez-vous du débat ont été nombreux et divers : 3 réunions générales, 9 ateliers, 1 réunion de restitution, 1 visite de terrain et 1 permanence à la mairie et sur le marché de Poligny.

Les quatre réunions publiques qui se sont tenues dans quatre communes, Poligny, Plasne, Barretaine et Lons-le-Saunier, ont accueilli au total près de 2000 participants, dont une centaine étaient présents à presque toutes les réunions et tous les ateliers. Parmi ces personnes, beaucoup avaient travaillé le dossier depuis plusieurs mois et le connaissaient parfaitement. Ils étaient donc en mesure de poser des questions précises et le plus souvent pertinentes sur l'ensemble des aspects du projet.

Le débat a en particulier été très technique sur les sujets environnementaux. Thème majeur des interventions, aussi bien en réunion que dans les diverses contributions écrites et les questions, l'environnement a été traité, à la demande des participants, au cours de trois réunions pour approfondir les points suivants : l'eau et la biodiversité, l'énergie, le traitement et le rejet des eaux de piscine.

Les demandes de prises de parole ont été nombreuses pendant les réunions, et il a été souvent impossible d'épuiser l'ordre du jour.

C'est d'ailleurs suite aux sollicitations du public, et afin de permettre au grand nombre de questions posées sur le site Internet d'obtenir une réponse de la part du maître d'ouvrage et des collectivités partenaires, que la CNDP, à la demande de la Présidente de la CPDP, a décidé la prolongation du débat public jusqu'au 4 septembre.

Réunissant plus de 600 participants, les neuf ateliers thématiques ont permis d'approfondir certains des principaux enjeux du débat : les stratégies de développement local, l'emploi, le modèle économique et le financement, les impacts sur l'environnement, la forêt, les équipements publics induits et les impacts sur la vie locale, le tourisme et les retombées économiques, l'énergie.

L'information donnée par le maître d'ouvrage a été globalement assez complète et de qualité avec quelques réserves s'agissant des réponses aux questions financières, l'atelier portant sur cet aspect du projet n'ayant pas totalement répondu aux attentes des participants. C'est pendant l'atelier organisé sur le même sujet dans le cadre du débat sur le projet de Center Parcs au Rousset (Saône-et-Loire), que le maître d'ouvrage a pu apporter quelques compléments d'informations²⁸.

²⁷ Cet envoi du questionnaire a concerné les 18 279 boîtes aux lettres des trois communautés de communes du Comté de Grimont-Poligny, de Champagnole Porte du Haut-Jura et d'Arbois, de Vignes et Villages, et du Pays de Louis Pasteur (soit près de 82 communes).

²⁸ Atelier « Modèle économique et financement du projet » organisé à Montceau-les-Mines, le mercredi 24 juin 2015.

La CPDP a par ailleurs apporté un soin particulier aux relations presse et assuré ainsi de nombreuses retombées sur le débat. Sur les 127 retombées presse qui ont été identifiées, provenant en grande majorité de médias régionaux, 98 étaient consacrées à l'organisation du débat public et 29 retombées au seul projet de Center Parcs.

La page Facebook et compte Twitter n'ont pas obtenu le succès escompté, les conditions d'accès à Internet étant limitées sur les territoires concernés.

Rappelons que le bilan de la participation fait état de 5 065 visiteurs uniques sur le site Internet du débat, 251 questions, 123 avis, 26 points de vue dont 10 cahiers d'acteur et 16 contributions.

CONCLUSIONS ET SUITES DU DÉBAT

Les positions des opposants et des partisans les plus résolus du projet ne semblent pas avoir évolué à l'issue du débat. Néanmoins, il aura permis d'apporter de nombreuses précisions sur le projet et de répondre à un certain nombre d'interrogations. Il faut également retenir les nombreux engagements pris par le maître d'ouvrage; parmi eux la réduction de la superficie du site, l'abandon de toute idée d'extension, le lancement d'études pour éviter tout rejet des eaux usées de piscine, ou encore la définition d'un cahier des charges pour favoriser l'utilisation des produits locaux dans les unités de restauration.

Au terme de ce débat, la CPDP a souligné certaines difficultés et formulé plusieurs recommandations auxquelles je souhaite m'associer.

Une première difficulté réside dans la complexité de la maîtrise d'ouvrage. Juridiquement, Pierre & Vacances Center Parcs est le seul maître d'ouvrage. Néanmoins, le projet nécessite le support financier des collectivités au travers d'une SEM. Par conséquent, de très nombreuses questions et interventions étaient adressées au Conseil départemental et au Conseil régional, et non au maître d'ouvrage en titre.

Le débat, on l'a vu, est intervenu dans un contexte singulier. D'une part, une lettre d'intention avait été signée entre Pierre & Vacances et les présidents du Conseil départemental et du Conseil régional, et d'autre part, le débat a eu lieu entre deux élections locales majeures. La tenue du débat entre deux élections a constitué une difficulté pour les élus locaux.

Le débat public doit porter sur l'opportunité du projet, or un projet de Center Parcs est peu malléable : il correspond à un modèle « clés en main » peu susceptible d'intégrer les demandes de modifications des citoyens.

Le débat a également fait apparaître les difficultés d'articulation entre démocratie participative et démocratie représentative. Sans remettre en cause la légitimité des élus, les citoyens ont néanmoins considéré qu'ils devaient justifier leurs décisions. Les opposants au projet ont d'ailleurs considéré que la signature d'une lettre d'intention portant sur un partenariat financier de cette importance, sans en avoir débattu avec les citoyens, était une « forme de dissimulation ».

Si le projet devait se poursuivre, les citoyens resteront attachés au respect des avancées promises pendant le débat par Pierre & Vacances. De façon plus générale, le maître d'ouvrage devra expliciter les engagements pris pour répondre aux préoccupations exprimées par le public tout au long du débat. Des informations précises seront attendues, en particulier sur les questions environnementales ainsi que sur l'implication des entreprises et exploitations locales dans la réalisation et le fonctionnement du Center Parcs.

Les citoyens attendent que les engagements pris par le Conseil départemental et le Conseil régional, et la commune de Poligny, concernant l'étude des différentes propositions alternatives (notamment le développement des activités agricoles) soient également respectés, même si ces dernières ne se substituent pas, aux yeux des élus, au projet du futur Center Parcs.

Les citoyens seront tout aussi exigeants quant aux engagements pris pour les suites du débat, notamment par le maire de Poligny et le président du Conseil départemental en matière de concertation et de transparence sur les suites qui pourraient être données à ce projet.

Dans ce cadre, la désignation d'un garant de la concertation post-débat apparaît des plus pertinentes.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite éventuelle du projet.



Christian Leyrit
Président de la Commission



244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
Tél. 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr